

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 9h30

Au Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL (94)
Place du Palais, Salle A (ou B) - Rez-de-chaussée Bâtiment Nord

EN UN SEUL LOT

Un immeuble sis à **CHOISY LE ROI (94600)**

27 bis rue de la Paix

Cadastré section AR n°149 pour une contenance de 392m²

Un **PAVILLON D'HABITATION de 53,67 m²** comprenant :

- Au Rez-de-chaussée : entrée/pièce,
- A l'étage : palier, 2 pièces, salle de bains/WC,
- Au sous-sol : cuisine, buanderie, **CAVE**, WC,
- A l'extérieur : **JARDIN** arrière, cabanon, pièce en bois.

Les lieux sont occupés par les propriétaires.

Cette vente a lieu à la requête de la **CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE**, société coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 775 665 615, ayant son siège social 26 Quai de la Rapée – 75012 PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité, ayant pour Avocat Maître Harry ORHON, Avocat au Barreau du Val de Marne.

MISE À PRIX : 71.000 € (SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL.

CONSIGNATION : 7.100 € à l'ordre du Bâtonnier Ventes

Fait et rédigé à NOGENT SUR MARNE, le 30 septembre 2024 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Harry ORHON

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître **Harry ORHON**, Avocat au Barreau du Val de Marne, SELARL **MAKOSSO ORHON et FERNANDES-BENCHETRIT**, 15 Boulevard de Strasbourg (94130) NOGENT SUR MARNE, TEL. **01.49.77.10.04**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL (Bureau A17 ou A18, RdC du Bâtiment Marcel Proust, sur RdV), où le cahier des conditions de vente est déposé les lundis et mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. (N° RG 24/00052)

Sur INTERNET : www.vench.fr

Sur les lieux pour visiter le **vendredi 8 novembre 2024 de 9h00 à 10h00**